

## Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

### Votre abonnement a bien été pris en compte


Vous serez **alerté(e) par email** dès que la page « **Faire un recours gracieux suite au refus de délivrance d'une carte grise (Démarche en ligne)** » sera mise à jour significativement.

Vous pouvez à tout moment supprimer votre abonnement dans votre compte service-public.fr (<https://www.service-public.fr/compte/mes-alertes>) .

### Être alerté(e) en cas de changement

#### Ce sujet vous intéresse ?

Connectez-vous à votre compte et recevez une **alerte par email** dès que l'information de la page « **Faire un recours gracieux suite au refus de délivrance d'une carte grise (Démarche en ligne)** » est mise à jour.

 S'abonner ([https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?  
targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/R49386/abonnement](https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/R49386/abonnement))

# Faire un recours gracieux suite au refus de délivrance d'une carte grise (Démarche en ligne)

## Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)

Vous devez vous identifier via [France Connect](#).

Accéder à la démarche en ligne (<https://immatriculation.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/faire-une-autre-demande>)

Vérfifié le 21 janvier 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

### Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

- Quels recours si une demande de carte grise n'aboutit pas ?(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31529>)

Besoin d'aide ? Un problème ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49386/besoin-d-aide-un-probleme>)